

## MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE TRI DES DECHETS

### LORS DES MANIFESTATIONS LOCALES

# FORMULAIRE DE RÉSERVATION

## 1- RAPPEL DES COMPETENCES ET DE L'OBLIGATION DE TRI

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) détient la compétence collecte des déchets ménagers sur les 12 communes adhérentes : Bully, Grézolles, Luré, Nollieux, Pommiers en Forez, Saint Georges de Baroille, Saint Germain Laval, Saint Julien d'Oddes, Saint Martin la Sauveté, Saint Polgues, Souternon et Vézelin sur Loire.

A ce titre, la CCVAI a adopté un règlement de collecte des déchets ménagers qui stipule que les déchets produits sur le territoire doivent être triés tels que :

- Les emballages (cartonnettes, plastiques, aluminium, acier, tetra pak...) doivent être jetés dans les conteneurs de tri réservés aux emballages (signalétique jaune)
- Les verres (bouteilles, flacons, pots) doivent être jetés dans les conteneurs de tri réservés au verre (signalétique verte)
- Les papiers (feuilles, catalogues, prospectus) doivent être jetés dans les conteneurs réservés aux papiers (signalétique bleue)
- Les biodéchets (déchets alimentaires, sachets de thé, filtre à café, sopalin blanc) doivent être triés puis valorisés (par compostage individuel ou collectif)
- Les textiles doivent être jetés dans les bornes réservées aux textiles
- Les autres déchets (cartons, gravats, plastiques, mobilier, ferraille, toxiques...) doivent être jetés à la déchèterie intercommunale
- Les ordures ménagères (déchets non recyclables ou non valorisables uniquement tels que balayures, vaisselle en plastique jetable, mouchoirs, serviettes en papier colorées, nappes en papier, couches bébé...) doivent être jetés dans un bac roulant normalisé dédié.

En vue de faciliter le tri des déchets hors foyer, la CCVAI a décidé de prêter du matériel lors des manifestations locales, aux structures organisatrices.

## 2- LISTE DU MATERIEL SUSCEPTIBLE D'ETRE PRETE :

S'il est disponible aux dates d'utilisation souhaitées, le matériel suivant peut être mis à disposition :

- 3 conteneurs de tri mobiles (sur roues) de 1M3 pour le VERRE
- 3 conteneurs de tri mobiles (sur roues) de 1M3 pour les EMBALLAGES
- 10 bacs roulants jaunes de 240L pour les EMBALLAGES
- Seaux pour les déchets alimentaires
- 2 oriflammes qui indiquent le POINTRI\*
- 2 kakémonos qui expliquent les bénéfices du tri des emballages\*
- Signalétique pour contenants OM
- Kit signalétique (fichier numérique)

### 3 -DONNEES GENERALES

(\* donnée obligatoire)

Nom de l'évènement ou de la manifestation \*:

Descriptif succinct de la manifestation \* (fête patronale, sportif, vide grenier, festival ...)

Dates de la manifestation\* :

(JJ/MM/AAAA)

Du :

Au :

Nom de la structure organisatrice\* :

Contact \* (représentant à contacter pour la gestion des déchets) :

Adresse e-mail \* :

Téléphone \* :

Commune sur laquelle a lieu la manifestation :

Adresse de la manifestation\* :

#### 4 ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE DECHETS

Nombre de participants estimés \*

(Affluence sur l'évènement tout compris : public, exposants, équipe organisatrice, bénévoles...)

Types de déchets produits sur la manifestation\* :

(Restauration, stands, logistique, public...)

Emballages en carton     Emballages en plastique (bouteilles, barquettes, flacons..)

Canettes métalliques     Verre (bouteilles, pots...)

Vaisselle jetable en plastique     Vaisselle jetable en carton (assiettes, gobelets)

Déchets alimentaires

Ordures ménagères (nappes en papier, serviettes, mégots...)

Autres à préciser (électriques, piles, objets en plastique ...) :

Y-a-t-il une activité générant du déchet en quantité sur place ?

OUI (restauration, buvette...)     NON

SI OUI

Quantité de repas/boissons à servir estimée

Type de restauration

(snacks/sandwich, plats cuisinés, boissons...)

Pour vos activités, prévoyez-vous de la vaisselle réutilisable ? (Rayez la mention inutile)

- Gobelets réutilisables : OUI / NON
- Assiettes /bols réutilisables : OUI / NON
- Couverts réutilisables : OUI / NON
- Serviettes/nappes réutilisables : OUI / NON

Comment envisagez-vous d'organiser le tri sur la manifestation ?

(en sortie de buvette, divers points sur le site...)

**Remarque : Pour la bonne qualité du tri, la mise en place d'un référent ou d'une équipe dédiée au bon fonctionnement du tri des déchets sur la manifestation est recommandée.**

Référent déchet désigné :

OUI  NON

Si OUI :

Nom et prénom :

Téléphone :

Votre structure prévoit-elle d'autres actions de réduction des déchets ou de protection de l'environnement durant la manifestation ?

**Les dotations effectives de matériel (conteneurs...) seront calculées conjointement avec la CCVAI et le bénéficiaire et feront l'objet d'une convention, conformément au règlement et à la délibération n°DE2025\_1007\_08 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2025.**